

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° DS 2016-63 du 25 octobre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1631038S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2011-20 du président de l'Établissement français du sang en date du 22 décembre 2011 nommant M. Francis Roubinet directeur de l'Établissement français du sang Pyrénées-Méditerranée (EFS Pyrénées-Méditerranée);

Vu la décision n° N 2006-10 du président de l'Établissement français du sang en date du 27 décembre 2006 nommant M. Michel Stient secrétaire général de l'Établissement français du sang Pyrénées-Méditerranée (EFS Pyrénées-Méditerranée);

Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Francis Roubinet, directeur de l'EFS Pyrénées-Méditerranée, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les actes relatifs à l'exécution, hormis les actes précontentieux, ainsi que les actes relatifs à la passation, hormis l'attribution et la signature du marché public ainsi que les actes précontentieux, en cas de relance sur un objet et périmètre identique, des marchés publics nationaux suivants :

- marché public n° 00B13210 relatif à la fourniture du logiciel MPL de pilotage des automates d'hématologie utilisable en qualification biologique des dons de sang, conclu avec Roche;
- marché public n° 00B14098 relatif à la fourniture de réactifs pour détection du ParvoHAV et Maintenance MagnaPure utilisables en qualification biologique des dons de sang, conclu avec Roche;
- marché public n° 00A16144 relatif à la location d'automates PRISM, maintenance et réactifs, conclu avec Abbott;
- marché public n° 00A14089 relatif à la location d'automates ARCHITECT, maintenance et réactifs utilisables en qualification biologique des dons de sang, conclu avec Abbott;
- marché public n° 00A16007 relatif à la location d'automates, maintenance et réactifs pour réalisation des hémogrammes utilisables en qualification biologique des dons de sang, conclu avec Sysmex;
- marché public n° 00A16096 relatif à la fourniture de réactifs pour les CQI de numération utilisables en qualification biologique des dons de sang, conclu avec Sysmex;
- marché public n° 00B14063 relatif à la location d'automates, maintenance et réactifs pour technique de sérologie en Immunoblot, utilisables en qualification biologique des dons de sang, conclu avec Fujirebio.

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Francis Roubinet, directeur de l'EFS Pyrénées-Méditerranée, délégation est donnée à M. Michel Stient, secrétaire général de l'EFS Pyrénées-Méditerranée, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 25 octobre 2016.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS